

Préambule

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des locaux du Centre Social Rural depuis le 16 mars 2020.

Seule l'Epicerie Solidaire « Le Coup d'œil » (boutique d'Auneuil et boutique de Sérifontaine) est restée ouverte afin de ne pas accentuer les difficultés des personnes vulnérables. Un protocole propre à l'Epicerie Solidaire a été mis en place.

Une permanence téléphonique a été maintenue les mardis afin de maintenir un service d'accompagnement et d'écoute auprès des usagers et partenaires.

Une ouverture du CSRLC sur rendez-vous a également été maintenue pour accueillir les consultations de la Protection Maternelle et Infantile.

A compter du 18 mai 2020, le Centre Social Rural La Canopée s'est organisé afin de permettre l'ouverture des Accueils Collectifs de Mineurs (périscolaires et mercredis).

Une ouverture au public est de nouveau proposée sur la semaine afin d'accueillir, informer, orienter les usagers et permettre aux partenaires de tenir leurs permanences.

L'accompagnement aux démarches numériques se fera sur rendez-vous de 8h30 à 11h30 et en priorité par téléphone.

Les services du CSRLC resteront maintenus en télétravail dans la mesure du possible, un planning de présence a été organisé afin d'avoir un représentant de service une fois par semaine.

Des animations collectives ou accompagnements individuels ont été proposés en distanciel (téléphone, visio) et seront maintenues dans la mesure du possible ou développées sous ce format afin de respecter les mesures de déconfinement progressif préconisées actuellement.

Les mesures décrites dans ce document visent à informer les membres du Conseil d'Administration, les salariés, bénévoles, partenaires et usagers du Centre Social Rural sur les conditions de reprise d'activités afin de respecter les recommandations gouvernementales sur la phase de déconfinement opérée depuis le 11 mai 2020 (cf « protocole de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés » Ministère du Travail.)

Disposition générales

- Le port du masque obligatoire pour les adultes en présence d'une autre personne
- Le maintien de la distanciation physique (au moins un mètre entre chaque personne, soit un espace de 4m² par personne)
- L'application des gestes barrière (se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude, se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle)
- La limitation du flux des personnes doit être respectée.
- La présence dans un bureau doit être informée auprès de la personne en charge de la gestion des salles et de la planification du nettoyage et de la désinfection des locaux.
- Il est conseillé de laisser les portes ouvertes dans la mesure du possible (**les portes « coupe-feu » doivent restées fermées**)
- Le nettoyage et la désinfection des locaux : sol, poignées, interrupteurs, sonnettes, surfaces des bureaux et chaises seront effectués après chaque occupation du bureau par la personne en charge de l'entretien et de la désinfection des locaux.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour, il est toutefois conseillé aux visiteurs occasionnels de prendre leur disposition avant leur visite au CSRLC.
- Il est conseillé d'éviter le prêt de matériel ou d'effectuer sa désinfection quand il a lieu (crayon, téléphone, clavier d'ordinateur, photocopieur, ...).
- Aérer régulièrement les espaces de travail (minimum 15 mn toutes les 3 heures)
- La formation, l'information et la communication est à faire à chaque personne entrant dans le Centre Social Rural : affichage, rappel oral, envoi par mail du protocole, etc...

Mesures organisationnelles internes

- Des masques et visières sont fournies aux salariés et bénévoles du CSR La Canopée. Le masque doit être changé au maximum toutes les 4 heures.

- Il est demandé aux salariés et bénévoles de porter la visière quand les conditions de protection sanitaires par le port du masque ou le respect de la distanciation physique ne sont pas réunis : les animateurs des ACM en présence des enfants, les personnes accueillant du public.
- Le nettoyage des masques en tissu fournis à l'équipe sera effectué par le CSR : les masques enfermés dans leur sachet prévu à cet effet sont à déposer dans une boîte nommée « Masques à laver ». Chaque masque étant nominatif, une fois propre, il sera remis dans un sachet prévu à cet effet et il sera à récupérer dans une boîte « masques propres ».
- **Les Accueils Collectifs de Mineurs et l'Épicerie Solidaire « Le Coup d'œil »** ont leurs propres protocoles sanitaires permettant de répondre aux dispositions générales et particulières de chaque site.
- Afin de pouvoir accueillir en priorité les enfants sur les temps périscolaires et extra scolaires (mercredis et vacances), les salles du CSRLC ont été aménagées et dédiées aux accueils d'enfants en respectant les mesures de distanciations (1 m entre chaque personne et 4 m² par personne)

L'accueil du public

- L'accueil du public et des permanences des partenaires reprendront à partir du 18 mai 2020 :
LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Le SAS d'entrée du Centre Social Rural sera fermé et l'entrée autorisée par la personne en charge de l'accueil.
- Une sonnette est à disposition dans le SAS afin d'informer de sa présence.
- L'espace d'accueil a été agencé afin de permettre de respecter les dispositions générales :
- Un sens de circulation (flux entrée et flux sortie) a été tracé au sol.
- Une paroi en plexi glass a été installée quand la distance d'un mètre ne pouvait être respectée.
- Seules 2 personnes peuvent être en zone d'attente à l'accueil.
- Une solution hydro alcoolique est à la disposition des personnes accueillies à l'accueil.
- **Rappel :** Le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant dans les locaux.

L'accueil des partenaires

- Afin de limiter le flux des personnes, et de permettre la désinfection après chaque permanence de partenaires, les bureaux mis à disposition seront limités et accordés sur une réservation préalable effectuée auprès de la personne en charge de la gestion du planning des salles en **téléphonant entre 9h et 12h** au 03 44 84 46 83.
- Le public accueilli par les partenaires sera reçu sur rendez-vous et sera invité à attendre dans la zone d'attente agencée à l'accueil du CSRLC.
- Le partenaire sera informé par téléphone de la présence de son rendez-vous et s'engage à venir chercher la personne à l'accueil.
- Le partenaire est le seul à manipuler les poignées de portes en ayant préalablement pris soin de se laver les mains avec une solution hydro alcoolique (il est demandé au partenaire de se munir de son gel hydro alcoolique, de lingettes désinfectantes pour les surfaces qui auront été en contact par la personne accueillie et d'aérer régulièrement son bureau après chaque personne accueillie). Le partenaire informe de son départ auprès de la personne en charge de l'accueil du CSRLC.
- Le photocopieur ne sera plus accessible librement, il faudra faire la demande à la personne qui sera à l'accueil en lui communiquant son code confidentiel.

L'accueil de groupes

Sur demande et autorisation préalable auprès de la directrice du CSRLC, l'accueil de groupes pourra se faire dans la limite de 10 personnes (encadrants compris) dans le respect du protocole sanitaire défini ci-dessus.